



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
8 juillet 2026
Français
Original : anglais

Conférence des Parties Comité de la science et de la technologie

Dix-septième session

Oulan-Bator, Mongolie, 17-21 août 2026

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions découlant du programme de travail de l'Interface science-politique
pour l'exercice biennal 2025-2026

Rapport de synthèse sur les activités de l'Interface science-politique

Rapport de synthèse sur les activités de l'Interface science-politique

Rapport de la Secrétaire exécutive*

Résumé

Par ses décisions 20/COP.16 et 21/COP.16, la Conférence des Parties a décidé que la période 2025-2026 ferait office d'exercice biennal de transition au cours duquel l'Interface science-politique (ISP) mettrait en œuvre un programme de travail de fond et concourrait à la préparation de ses futurs programmes de travail quadriennaux à partir de 2027-2030.

Dans le prolongement de ces décisions, les principales activités de fond de l'ISP ont consisté à prendre la direction scientifique de l'élaboration de la troisième édition des Perspectives territoriales mondiales et à analyser les messages clés de deux rapports d'évaluation récemment publiés par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

Le présent document consiste en un rapport de synthèse sur la troisième édition des Perspectives territoriales mondiales, centrée sur une proposition de cadre pour la gestion responsable des terres en tant qu'expression concrète d'une éthique de protection des terres et fil conducteur d'une transformation de la manière dont les ressources en terres et en eau sont considérées, régies et gérées, au service des populations et du reste de la nature, pour les générations actuelles et futures. On y trouvera également un résumé de l'analyse que fait l'ISP des messages clés de l'IPBES concernant la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse, notamment : i) les liens d'interdépendance entre les cinq domaines d'interaction que sont la biodiversité, l'eau, l'alimentation, la santé et les changements climatiques, ainsi que les systèmes transversaux, à savoir les terres, les sols, l'air et l'énergie ; et ii) un changement porteur de transformations, défini comme un ensemble d'évolutions fondamentales à l'échelle des systèmes, concernant les points de vue, les structures et les pratiques.

* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



Le Comité de la science et de la technologie souhaitera peut-être examiner ces conclusions, sur la base d'un résumé des principales conclusions tirées de ces axes de travail, pour élaborer, s'il y a lieu, des recommandations à l'intention de la Conférence des Parties.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Contexte et méthode.....	4
A. Exercice biennal de transition 2025-2026.....	4
B. Axes prioritaires du programme de travail de fond pour 2025-2026.....	4
II. Base factuelle et justification	5
A. Troisième édition des Perspectives territoriales mondiales	6
B. Rapport sur l'évaluation des interdépendances.....	12
C. Rapport sur l'évaluation du changement transformateur	13
III. Conclusions	14
Annexes	
I. Schéma général du cadre pour la gestion responsable des terres	19
II. Informations générales sur l'élaboration et l'approbation du rapport par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.....	20
III. Méthodes employées par l'Interface science-politique pour analyser les messages clefs	22

I. Contexte et méthode

1. À sa seizième session, la Conférence des Parties (COP) a décidé, par ses décisions 20/COP.16 et 21/COP.16, que l'Interface science-politique de la (ISP) serait un organe permanent, que les programmes de travail seraient quadriennaux et non plus biennaux et que l'exercice biennal 2025-2026 ferait office de période de transition. Au cours de cet exercice biennal, l'ISP a été chargée à la fois de mettre en œuvre un programme de travail de fond et de contribuer aux préparatifs en vue de son futur mode de fonctionnement, qui prendrait effet à compter de la période quadriennale 2027-2030.
2. Les préparatifs institutionnels, procéduraux et opérationnels engagés en vue du fonctionnement futur de l'ISP, menés par le Bureau du Comité de la science et de la technologie (CST) avec le soutien du secrétariat et la contribution de l'ISP, sont décrits dans le document ICCD/COP(17)/CST/5. Le présent document porte sur les activités de fond de l'ISP et les résultats des travaux qu'elle a menés au cours de l'exercice biennal de transition 2025-2026, ainsi que sur les conclusions et recommandations formulées à l'issue de ces travaux, pour examen par le CST et la COP.

A. Exercice biennal de transition 2025-2026

3. Par sa décision 20/COP.16, la COP a décidé qu'à compter de sa dix-septième session, qui se tiendrait en 2026, les programmes de travail de l'ISP s'étaleraient sur deux périodes intersessions (soit quatre ans, généralement), et que le programme de travail pour 2025-2026 ferait office de programme de transition, comme il était prévu dans la décision 21/COP.16.
4. Comme suite à cette décision, et avec le soutien du secrétariat et la contribution de l'ISP, le Bureau du CST a mis à profit l'exercice biennal de transition 2025-2026 pour exécuter le programme de travail de l'ISP, conformément à la décision 21/COP.16, et pour poser les fondations institutionnelles, procédurales et opérationnelles du fonctionnement futur de l'ISP à compter de l'exercice quadriennal 2027-2030. Les résultats de ces travaux préparatoires, à savoir les modalités actualisées concernant la composition et la gouvernance, les procédures relatives aux demandes et aux produits, les solutions envisagées en matière d'appui technique et les incidences financières correspondantes, sont présentés dans les documents ICCD/COP(17)/CST/5, ICCD/COP(17)/CST/INF.2 et ICCD/COP(17)/7.
5. Grâce à cette approche fondée sur l'apprentissage par la pratique, l'expérience acquise lors de la mise en œuvre du programme de travail de l'ISP pour 2025-2026 a directement alimenté à l'élaboration et la mise à l'essai de nouvelles procédures et modalités. En particulier, l'ISP a appliqué des projets de procédures relatives à la réception et à la hiérarchisation des demandes, à l'élaboration des rapports phares et aux évaluations accélérées et aux produits d'information tout en poursuivant ses activités de fond, ce qui a permis de recenser les difficultés pratiques rencontrées et d'y remédier en temps réel ainsi que d'aboutir à des modalités plus rigoureuses et plus faciles à mettre en œuvre pour les futurs programmes de travail.

B. Axes prioritaires du programme de travail de fond pour 2025-2026

6. Le caractère très serré du calendrier de cette période de transition de deux ans a eu des incidences importantes sur les activités de fond menées par l'ISP dans le cadre de son programme de travail pour 2025-2026. En ce qui concerne l'objectif n° 1, au titre duquel l'ISP a été chargée de prendre la direction scientifique de l'élaboration de la troisième édition des Perspectives territoriales mondiales, le délai effectivement disponible pour la définition de la portée des travaux, l'évaluation scientifique et l'élaboration du projet de rapport était inférieur à douze mois, contre environ trente-six mois prévus pour la quatrième édition du rapport dans les futurs programmes de travail quadriennaux, en dehors de la période initiale de renouvellement des membres de l'ISP et de la période finale de production de la publication.

7. Ce délai raccourci a obligé l'ISP à faire preuve d'une plus grande rigueur dans l'organisation et la hiérarchisation de ses activités, notamment en répartissant les tâches entre ses membres, en s'appuyant sur des processus d'examen et de coordination simplifiés et en collaborant étroitement avec le secrétariat à la délimitation de la portée et la communication. Un compte rendu des travaux de fond menés dans le cadre de l'élaboration de la troisième édition du rapport figure à la section II.A du présent document.

8. Les enseignements tirés du travail mené dans ces conditions ont permis d'affiner les procédures fixées pour les rapports phares et ont montré qu'il était important que l'ISP dispose d'un cycle quadriennal complet pour les éditions suivantes des Perspectives territoriales mondiales. Ces enseignements ont été pris en compte à titre formatif dans l'élaboration des procédures relatives aux futurs rapports phares de la Convention sur la lutte contre la désertification, telles qu'elles sont exposées dans le document ICCD/COP(17)/CST/5.

9. Le raccourcissement des délais a également eu une incidence sur les travaux menés au titre de l'objectif n° 2 concernant les évaluations accélérées, les produits d'information et les avis. Au cours de l'exercice biennal 2025-2026, l'ISP s'est principalement employée à piloter l'élaboration de procédures accélérées et à formuler des observations sur ce processus plutôt qu'à produire des évaluations de fond accélérées, l'expérience ainsi acquise ayant alimenté le dispositif procédural défini dans le document ICCD/COP(17)/CST/5 et permis à l'ISP de faire preuve d'une plus grande souplesse dans le cadre de ses programmes de travail ultérieurs.

10. En revanche, les activités de coordination menées par l'ISP avec d'autres instances intergouvernementales dont les travaux portent sur l'articulation entre science et politiques et les initiatives pertinentes ont été en grande partie menées à bien comme prévu au cours de l'exercice biennal 2025-2026, conformément à ce qui est énoncé dans le document ICCD/COP(17)/CST/5, ce qui a permis de constituer une base d'éléments factuels importante et de renforcer le rôle que joue l'ISP dans la coordination de la Convention avec ces processus parallèles. La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), qui compte parmi les six partenaires scientifiques coopérant à l'exécution du programme de travail 2025-2026 de l'ISP, a publié deux rapports d'évaluation assez tôt pour que l'ISP puisse en analyser les messages clés présentant un intérêt au titre de la Convention. On trouvera de plus amples informations sur ce travail de fond aux sections II.B et II.C du présent document.

II. Base factuelle et justification

11. Conformément à la décision 21/COP.16, et avec le concours du secrétariat, l'ISP a entrepris au cours de l'exercice biennal de transition 2025-2026 des activités de fond sur les éléments de son programme de travail susceptibles de donner lieu, en temps opportun, à des contributions scientifiques que pourraient examiner le CST et la COP, notamment l'élaboration de la troisième édition des Perspectives territoriales mondiales¹, dont elle a été priée d'assurer la direction scientifique.

12. L'ISP a également entrepris d'analyser et de synthétiser les messages clés de deux rapports d'évaluation scientifiques qui figuraient parmi les activités de coordination énoncées dans son programme de travail (décision 21/COP.16) et qui avaient été mis à disposition assez tôt pour qu'elle puisse les examiner :

a) L'évaluation thématique de l'IPBES sur les liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé (ci-après « évaluation des interdépendances »)² ;

¹ Voir <https://www.unccd.int/resources/global-land-outlook/global-land-outlook-3rd-edition#>.

² L'évaluation des interdépendances propose une analyse critique des données disponibles sur les liens entre les cinq éléments interdépendants que sont la biodiversité, l'eau, l'alimentation, la santé et les changements climatiques, ainsi que les systèmes transversaux, à savoir les terres, les sols, l'air et l'énergie (voir le premier paragraphe du préambule de l'évaluation, à l'adresse <https://zenodo.org/records/13850055>).

b) L'évaluation thématique de l'IPBES des causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et des déterminants du changement transformateur, ainsi que des solutions possibles afin de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité (ci-après « évaluation du changement transformateur »)³.

13. Le texte du Résumé à l'intention des décideurs de chacun des deux rapports de l'IPBES a été négocié par les États Membres, ligne par ligne, puis approuvé lors des sessions de l'IPBES. On trouvera à l'annexe II du présent document des informations sur le contexte dans lequel ces deux rapports ont été élaborés et approuvés.

14. Consciente qu'il a déjà été décidé de la formulation des résumés à l'intention des décideurs relatifs aux rapports de l'IPBES au niveau intergouvernemental, l'ISP a repris directement les messages clés de l'IPBES dans le présent document en indiquant leur référence dans chacun des résumés pour fournir des éléments d'analyse précis. On trouvera à l'annexe II du présent document une description complète de la méthode utilisée par l'ISP pour analyser ces rapports.

15. Ensemble, ces axes de travail de l'ISP constituent une base factuelle très utile pour déterminer comment la Convention pourrait renforcer ses fondations scientifiques et ses stratégies de mise en œuvre dans un contexte marqué par des interactions croissantes entre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, l'appauvrissement de la biodiversité, les changements climatiques, le stress hydrique, l'insécurité alimentaire et, plus largement, l'insécurité humaine. La troisième édition des Perspectives territoriales mondiale était certes encore en cours d'élaboration au moment de l'établissement du présent document, mais les travaux menés jusqu'à présent ont déjà permis de dégager des éléments conceptuels et analytiques essentiels présentant un intérêt direct pour les Parties. Les deux évaluations de l'IPBES, dont les résumés à l'intention des décideurs ont été approuvés et dont les chapitres ont été acceptés par la Plénière de l'IPBES à sa onzième session, constituent un ensemble supplémentaire de conclusions scientifiques approuvées au niveau intergouvernemental que l'ISP a examiné pour évaluer ses incidences sur la mise en œuvre de la Convention.

A. Troisième édition des Perspectives territoriales mondiales

16. Conformément à la décision 20/COP.16, il a été demandé à l'ISP d'assurer la direction scientifique de l'élaboration de la troisième édition des Perspectives territoriales mondiales, support de communication stratégique phare de la Convention pour l'exercice biennal de transition 2025-2026. Dans le délai limité dont elle disposait au cours de cet exercice biennal, l'ISP a mené des travaux de fond sur les principaux éléments conceptuels, analytiques et structurels nécessaires à l'élaboration du rapport tout en tirant de cette expérience des enseignements qui ont alimenté l'établissement des procédures et modalités relatives à ses futurs rapports phares, qui figurent dans le document ICCD/COP(17)/CST/5.

17. Le processus d'élaboration de la troisième édition des Perspectives territoriales mondiales s'est fondé sur le constat selon lequel la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse interagissaient de plus en plus avec des pressions plus globales dues aux changements climatiques, à l'appauvrissement de la biodiversité, à l'insécurité alimentaire, au stress hydrique, à l'instabilité économique et à l'insécurité humaine. Dans ce contexte, le rapport était envisagé aussi bien comme un bilan de la situation et des tendances en ce qui concerne la dégradation des terres que comme une occasion de définir plus rigoureusement et plus concrètement les mesures que pourraient prendre les Parties et les parties prenantes pour relever ces défis interdépendants en demeurant fidèles à la mission et aux objectifs stratégiques de la Convention.

³ L'évaluation du changement transformateur définit ce type de changement comme un ensemble d'évolutions fondamentales s'opérant à l'échelle des systèmes au niveau des points de vue, des structures et des pratiques. Un changement délibéré porteur de transformations en faveur d'un monde juste et durable fait évoluer les points de vue, les structures et les pratiques (voir le message clé n° 1 de l'évaluation du changement transformateur, à l'adresse <https://zenodo.org/records/17099472>).

18. Au moment de la rédaction du présent rapport, la troisième édition du rapport était toujours en cours d'élaboration. À ce jour, les travaux menés par l'ISP ont permis de constituer une base factuelle considérable et d'élaborer un cadre conceptuel novateur que l'Interface juge particulièrement pertinent pour le CST et la COP, à savoir le projet de cadre pour la gestion responsable des terres (voir annexe I).

19. On trouve dans le chapitre d'introduction de la troisième édition du rapport une description du contexte actuel, marqué par une relation de plus en plus transactionnelle entre les personnes et les terres. Il y est souligné que ces dernières sont le fondement de l'alimentation, de l'eau, des moyens de subsistance et d'autres aspects de la sécurité humaine, mais qu'elles se dégradent plus rapidement qu'elles ne sont restaurées. La troisième édition des Perspectives territoriales mondiales propose à la fois une évaluation scientifique et une démarche prospective visant à rétablir le lien entre les personnes et la terre et à transformer la manière dont cette dernière est évaluée, régie et gérée. Il en ressort que les connaissances techniques dont on a besoin pour affronter la crise de la dégradation des terres existent déjà, mais qu'il faut un principe d'organisation plus cohérent pour aligner les valeurs, les institutions et les pratiques. Dans ce contexte, la gestion responsable des terres est vue comme l'expression concrète d'une éthique de protection des terres et comme un principe directeur pour un changement porteur de transformations concernant la manière dont les ressources foncières et hydriques sont évaluées, régies et gérées au profit des populations et du reste de la nature, pour les générations actuelles et futures.

20. Le chapitre 2 du rapport porte sur l'évaluation qui sous-tend l'argumentation du rapport en faveur d'un changement porteur de transformations. On y trouve une synthèse des données récentes sur la manière dont l'activité humaine a remodelé les systèmes terrestres partout dans le monde et sur le fait que l'utilisation et la gestion non durables des terres (et de l'eau), l'appauvrissement de la biodiversité, les changements climatiques et d'autres pressions aggravent la détérioration de l'état des terres, ce qui a de graves conséquences sur les écosystèmes, les économies, la sécurité humaine et le bien-être des populations. Il y est souligné que la dégradation des terres n'est plus une préoccupation environnementale isolée, mais s'inscrit dans un contexte plus large de pressions systémiques qui font du tort aux systèmes alimentaires et hydriques, à la biodiversité, à la régulation climatique et la résilience des systèmes socioécologiques.

21. Un des messages clés à retenir du chapitre 2 est le constat selon lequel, d'après les rapports établis par les gouvernements dans le cadre du dernier cycle de suivi de l'indicateur 15.3.1 des objectifs de développement durable (ODD) et diverses études, environ un quart des terres de la planète a déjà subi une dégradation, essentiellement en raison d'une utilisation et d'une gestion non durables, et plus de 60 % de cette dégradation touche les terres agricoles⁴. Dans ce même chapitre, les auteurs mettent également en avant les conclusions de l'édition 2023 du Rapport sur les objectifs de développement durable, selon lesquelles le monde a perdu au moins 100 millions d'hectares de terres saines et productives par an entre 2015 et 2019, ce qui a eu des répercussions sur la sécurité alimentaire et la sécurité de l'approvisionnement en eau à l'échelle mondiale^{5, 6}. Les activités humaines,

⁴ Les estimations de l'ampleur de la dégradation des terres à l'échelle mondiale compilées et évaluées dans la troisième édition des Perspectives territoriales mondiales varient considérablement en raison des définitions, méthodes, jeux de données et périodes d'évaluation différents, la littérature récente faisant état d'une fourchette comprise entre 10 et 40 %, et la majorité des études estimant qu'environ 25 % des terres sont dégradées à l'échelle mondiale.

⁵ Rapport de 2023 sur les objectifs de développement durable : édition spéciale, p. 43 (<https://unstats.un.org/sdgs/report/2023/>). Pour les données sous-jacentes, voir le document ICCD/CRIC(21)/2 (2023) de la Convention sur la lutte contre la désertification (<https://www.unccd.int/convention/official-documents/cric-21-samarkand-uzbekistan-2023/documents/iccdcric212>) ainsi que le rapport spécial du Secrétaire général de 2023 intitulé « Point sur les objectifs de développement durable : vers un plan de sauvetage pour l'humanité et la planète » (document A/78/80-E/2023/64 disponible à l'adresse <https://docs.un.org/en/e/2023/64>) et la page 187 de son annexe (document E/2023/64 disponible à l'adresse https://unstats.un.org/sdgs/files/report/2023/E_2023_64_Statistical_Annex_I_and_II.pdf).

⁶ Il est important de préciser que les informations présentées au titre de l'indicateur 15.3.1 des ODD dans ces rapports interdépendants ne doivent pas être interprétées comme une évaluation exhaustive mondiale ou régionale de la situation au regard des indicateurs et des tendances observées. Il s'agit

intensifiées par les changements climatiques, sont les principaux moteurs de la dégradation des terres, qui concerne directement 1,3 milliard de personnes. Présentes dans toutes les régions, à des intensités variables et sous l'effet de différents facteurs, ces tendances ont des conséquences particulièrement graves là où la dégradation des terres va de pair avec la pauvreté, l'instabilité rurale, l'insécurité humaine et une capacité d'adaptation limitée. Si la dégradation des terres se poursuit au même rythme que celui signalé à ce jour par les gouvernements, elle touchera 1,1 milliard d'hectares de terres supplémentaires d'ici à 2030.

22. Une deuxième série de messages porte sur les liens de plus en plus étroits entre la dégradation des terres, l'aridité, la sécheresse et le stress hydrique. Il est souligné au chapitre 2 que plus des trois quarts de la superficie terrestre ont connu des conditions plus sèches au cours des trente années ayant précédé 2020 que pendant les trois décennies précédentes, et que la superficie des zones arides a progressé d'environ 4,3 millions de kilomètres carrés. Par ailleurs, 40 % des terres de la planète ont vu augmenter la fréquence et la gravité des sécheresses ces dernières décennies, une tendance qui est plus marquée que ce que laissaient présager les projections établies à partir des modèles du système terrestre. Par ailleurs, la situation devrait se détériorer à mesure que les changements climatiques évolueront, accentuant les risques de désertification, de baisse de productivité, de stress sur les écosystèmes et d'intensification de la concurrence pour de maigres ressources en eau.

23. Une troisième série de messages clés porte sur les conséquences des évolutions observées pour les populations et sur les moyens de subsistance et les systèmes économiques. Toujours au chapitre 2, les auteurs mettent en lumière des répercussions majeures sur la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau, notamment des baisses de rendement des cultures touchant d'importantes populations, des pressions croissantes sur les eaux souterraines et une dégradation des services écosystémiques sur lesquels repose une part importante de l'activité économique mondiale. Par ailleurs, la dégradation des terres et la sécheresse entraînent des pertes économiques très importantes et les conséquences qui en découlent pèsent de manière disproportionnée sur les populations et les régions vulnérables qui sont déjà exposées à différentes formes de stress et d'insécurité.

24. Dans l'ensemble, les données synthétisées au chapitre 2 viennent étayer la conclusion selon laquelle les améliorations progressives apportées à la gestion des terres et de l'eau, bien que nécessaires, ne suffiront vraisemblablement pas à elles seules si l'on ne s'attaque pas aux facteurs sous-jacents de la dégradation. C'est sur la base de ces données factuelles qu'est présenté, au chapitre 3, le cadre théorique novateur de la troisième édition du rapport : un cadre pour la gestion responsable des terres visant à mettre en pratique une éthique de protection qui orienterait la manière dont les personnes et les sociétés interagissent avec les terres, en prennent soin, les préservent, les restaurent et régénèrent la capacité qu'elles ont de permettre la vie et de soutenir les moyens de subsistance pour les générations actuelles et futures.

25. Le chapitre 3 a pour point de départ l'idée que la dégradation continue des terres, dans le contexte actuel de rareté et d'insécurité, nécessite non seulement des techniques et des politiques plus efficaces, mais aussi une transformation plus profonde de la manière dont les personnes et les sociétés appréhendent la terre et ses ressources et des liens qu'elles entretiennent avec celles-ci. La gestion responsable des terres est ainsi proposée comme un cadre dans lequel les visions du monde, les structures socioéconomiques et les actions concrètes peuvent donner lieu à une protection durable des ressources en terres et en eau. Elle est définie comme un moyen de mettre en pratique une éthique de protection des terres de manière à évoluer vers davantage de responsabilité dans la gouvernance, la planification, les investissements et des actions sur le terrain.

26. Comme on le voit au chapitre 3, l'élaboration de cette approche repose sur les points de vue scientifiques occidentaux et autochtones ainsi que sur l'idée que la gestion responsable peut être appréhendée de différentes manières à la jonction entre science, politiques et pratique. L'accent est mis sur les points communs et les complémentarités de ces éléments, et la synthèse qui est proposée présente la gestion responsable des terres comme la pratique

plutôt d'une estimation partielle des progrès réalisés, car toutes les Parties n'ont pas soumis de rapport et ni communiqué de données pour l'ensemble des indicateurs.

consistant à prendre soin du territoire en ayant une compréhension des liens d'interdépendance et du besoin de réciprocité, avec un sentiment de responsabilité et avec un engagement à long terme. L'objectif est de mettre en avant un dispositif solide sur le plan conceptuel, respectueux de la diversité des systèmes de connaissances et adapté aux difficultés concrètes liées à la mise en œuvre de la Convention.

27. La principale contribution du chapitre 3 réside dans la présentation du cadre pour la gestion responsable des terres lui-même, lequel doit servir à passer de l'ambition à l'action en articulant la gestion responsable des terres autour de la protection des terres comme valeur centrale et en définissant les principaux axes par lesquels cette valeur doit être reconnue et exprimée pour que les sociétés parviennent à éviter, réduire et inverser la dégradation des terres. De ce point de vue, le cadre n'est pas une méthode de gestion isolée et n'a pas vocation à remplacer les stratégies existantes de gestion durable des terres. Il s'agit plutôt d'un plan conceptuel et opérationnel porteur de transformations qui réoriente la manière dont les sociétés appréhendent, évaluent, gèrent et protègent les terres en rassemblant les visions du monde, les institutions et les pratiques autour d'une éthique commune de gestion responsable.

28. Le cadre repose sur trois piliers interdépendants et complémentaires de la gestion responsable des terres, à savoir la protection sous l'angle des perspectives, la protection sous l'angle des structures et la protection dans les pratiques, l'idée étant de parvenir à la reconnaissance de la responsabilité et à des engagements à long terme tout en ayant conscience du fait que la terre est un système socioécologique dans lequel les processus écologiques et humains sont indissociables. Il englobe également les ressources en eau souterraines et en eaux de surface, prenant en compte l'interdépendance fonctionnelle qui existe entre les terres et l'eau pour ce qui est des objectifs relatifs à la résilience des paysages et à la neutralité en matière de dégradation des terres.

29. Le premier pilier, qui concerne les perspectives, porte sur la manière dont les sociétés perçoivent, comprennent, évaluent et expriment leurs relations avec les ressources en terres et en eau. Il est avancé au chapitre 3 qu'il est nécessaire d'en tenir compte pour opérer un changement porteur de transformations, car ces perspectives influencent la manière dont les personnes et les sociétés appréhendent les relations qu'elles entretiennent entre elles et avec la nature et façonnent les réponses apportées aux phénomènes environnementaux, comme la dégradation des terres, l'appauvrissement de la biodiversité et les changements climatiques. Vue sous cet angle, la gestion responsable des terres passe d'abord par une évolution au niveau des connaissances, de l'évaluation et des discours, dont une meilleure reconnaissance des systèmes de savoirs autochtones, locaux, expérientiels et scientifiques, une évaluation plus large et plus exacte de la nature, et des discours plus affirmés sur la réciprocité, la régénération, la responsabilité et les avenir communs.

30. Le deuxième pilier, celui de la protection sous l'angle des structures, concerne les conditions sociales, institutionnelles, juridiques et économiques qui favorisent ou entravent la gestion responsable des terres. Les droits et la justice, l'économie et la finance, la gouvernance et le pouvoir ainsi que le savoir et les institutions sont mentionnés au chapitre 3 en tant que domaines clés dans lesquels une éthique de gestion responsable des terres doit se manifester si l'on veut qu'elle débouche sur de meilleurs résultats dans la pratique. Ce pilier est particulièrement intéressant pour les Parties en ce qu'il renvoie directement à l'importance d'une gouvernance inclusive, de la sécurité des droits fonciers, de la cohérence des politiques, des stratégies d'investissement ciblées, des mécanismes de responsabilisation et de la reconnaissance institutionnelle des différents systèmes de connaissances pour une gestion durable à long terme des terres et de l'eau.

31. Le troisième pilier, qui concerne la protection sous l'angle des pratiques, renvoie aux mesures de gestion responsables adoptées sur le terrain. Il englobe la mise en œuvre d'approches intégrées et adaptées aux conditions locales en matière de gestion des terres et de l'eau, étant entendu qu'il n'existe pas de solution universelle et que la gestion responsable doit être adaptée aux particularités écologiques, sociales et culturelles de chaque paysage. Le cadre relie la pratique non seulement à des mesures techniques, mais aussi à l'apprentissage permanent, à l'adaptation et à une prise de décisions ancrée au niveau local, pilotée par ceux qui vivent sur ces territoires et dépendent le plus directement de ceux-ci ainsi que de leurs ressources.

32. Une autre caractéristique importante à mentionner concernant ce cadre est qu'il fait une place centrale aux valeurs de la nature, en particulier ses valeurs relationnelles. Une distinction est faite, au chapitre 3, entre les valeurs intrinsèques, les valeurs instrumentales et les valeurs relationnelles, et il y est avancé que les valeurs relationnelles peuvent servir de passerelle entre la manière qu'ont les personnes et les sociétés de concevoir les terres, de les gérer et d'interagir avec celles-ci. Ainsi, selon cette conception : la protection sous l'angle des perspectives sans prise en compte des structures ne reste qu'une ambition ; la protection sous l'angle des structures sans prise en compte des pratiques reste de l'ordre de la procédure ; et la protection sous l'angle des pratiques sans prise en compte des perspectives risque d'aboutir à une reproduction des modèles d'utilisation des terres à court terme relevant de l'exploitation. L'objectif du cadre est de concilier orientation éthique, changements institutionnels et mise en œuvre concrète dans une logique unique où ces différents éléments se renforcent mutuellement.

33. Le chapitre 3 établit aussi un lien explicite entre le cadre pour la gestion responsable des terres et les résultats les plus pertinents au regard de la Convention. La gestion responsable des terres y est présentée comme une voie à emprunter pour parvenir à des paysages résilients capables de se régénérer ainsi qu'à une plus grande sécurité humaine au sens le plus large du terme, y compris la sécurité d'accès à l'alimentation, à l'eau et aux moyens de subsistance, ainsi que la dignité, la jouissance des droits et le bien-être social. Par ailleurs, le cadre est parfaitement en phase avec les démarches en faveur de la neutralité en matière de dégradation des terres, puisqu'il part du principe que la gestion responsable constitue une base intégrée à partir de laquelle on peut éviter, réduire et inverser la dégradation tout en préservant ou en améliorant les ressources foncières nécessaires aux fonctions et services écosystémiques et à la sécurité alimentaire.

34. À cet égard, le cadre proposé pour la gestion responsable des terres fait office de dispositif pratique, conceptuel et opérationnel destiné à orienter la mise en œuvre de la Convention en alignant les valeurs, les institutions et les pratiques pour parvenir à des paysages résilients, assurer la sécurité humaine et garantir un avenir durable. En incitant les parties prenantes à accorder davantage d'attention à l'évolution des valeurs et des discours, aux structures propices, notamment les droits fonciers, le financement et la gouvernance, et aux pratiques adaptées au contexte, il propose une manière de comprendre comment l'action menée au titre de la Convention peut être intensifiée à toutes les échelles et dans tous les secteurs. Il replace également la gestion durable des terres dans le contexte plus global des enjeux liés à la résilience socioécologique, à la justice, à la participation et à la sécurité humaine, qui revêtent une importance croissante pour les Parties.

35. Des informations détaillées sur ce cadre central et des éléments visant à l'étayer figurent dans les chapitres suivants de la troisième édition des Perspectives territoriales mondiales. Le chapitre 4 comprend une analyse du financement et des données en tant qu'éléments facilitateurs relevant de la protection sous l'angle des structures, l'idée étant que la transition vers des systèmes fonciers plus résilients nécessite non seulement davantage d'investissements, mais aussi une architecture financière plus souple et intégrée, capable d'orienter les bonnes ressources financières vers les bonnes interventions, au bon endroit et au bon moment. Il y est souligné que le financement relativement limité destiné aux solutions fondées sur la nature continue de contraster avec les flux bien plus volumineux de financements nuisibles à la nature, et qu'il est nécessaire d'orienter les financements publics, mixtes, privés et locaux vers les initiatives qui visent à renforcer la résilience des paysages et à restaurer les écosystèmes.

36. Toujours au chapitre 4, les données et les systèmes de connaissances sont considérés comme faisant partie intégrante de l'infrastructure de mise en œuvre, plutôt que comme des éléments techniques secondaires. Il est avancé que des systèmes d'information fiables, participatifs et orientés vers la pratique sont indispensables pour que la dégradation des terres soit visible, que les résultats puissent être vérifiés et que les parties prenantes restent mobilisées. À cet égard, le chapitre 4 vient compléter le cadre plus général relatif à la gestion responsable des terres, puisqu'il y est précisé que le financement, les mesures d'incitation, le suivi et l'accès à des données fiables sont parmi les conditions préalables les plus pratiques à mettre en place pour que la gestion responsable des terres dépasse le stade des projets pilotes et soit mise en œuvre à de plus grandes échelles.

37. Le chapitre 5 porte sur la mise en œuvre et la façon dont les différents axes du cadre pour la gestion responsable des terres se reflètent déjà, à des degrés variables, dans les initiatives documentées relatives à la gestion durable des terres et de l'eau mises en œuvre dans le monde. On y trouve une synthèse d'évaluations de projets et des études de cas illustratives visant à déterminer dans quelle mesure des éléments liés à la protection des terres sous l'angle des perspectives, des structures et des pratiques sont intégrés dans les démarches actuelles de gestion des territoires, et quelle est la relation entre ces éléments et les résultats sur le plan du développement, comme la résilience des paysages, la sécurité humaine et la neutralité en matière de dégradation des terres. Le chapitre 5 vise donc à présenter les nouvelles pratiques de gestion responsable dans divers contextes.

38. Dans ce même chapitre, un accent particulier est mis sur les approches axées sur les utilisateurs des terres, l'aménagement conjoint du territoire, la coordination entre les différentes échelles, les droits et responsabilités en matière foncière, la prise en compte des connaissances et l'accès aux marchés et au financement, considérés comme des caractéristiques observables associées à de meilleurs résultats en ce qui concerne la gestion responsable des terres. On y met aussi certaines lacunes en évidence, notamment la reconnaissance encore limitée des systèmes de savoirs autochtones et locaux dans de nombreux projets recensés et des approches fondées sur les droits, ce qui permet de mettre en lumière les domaines où il est nécessaire d'agir davantage pour que la gestion responsable des terres puisse être mise en pratique de façon plus inclusive et durable.

39. Au chapitre 6, on s'intéresse à la mesure dans laquelle le cadre pour la gestion responsable des terres peut servir à créer des synergies entre les Conventions de Rio. La gestion responsable des terres, en particulier la protection sous l'angle des structures, y est présentée comme un socle commun ou « objet-frontière » susceptible d'être utile, grâce auquel les programmes relatifs au climat, à la biodiversité et aux territoires pourraient s'articuler de manière plus cohérente tout en conservant leurs missions et priorités propres. Il est également souligné que la terre est au cœur des liens qui unissent ces différents programmes et que des approches plus intégrées peuvent améliorer l'efficacité, réduire les doublons et générer d'autres retombées positives dans les domaines de l'action climatique, de la préservation de la biodiversité et de la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse.

40. Il est en outre suggéré, dans ce même chapitre, que le cadre pour la gestion responsable des terres pourrait favoriser une plus grande concordance entre les instruments nationaux de planification et de communication d'informations relatifs aux Conventions de Rio, notamment ceux liés au climat, à la biodiversité et à la désertification, la dégradation des terres et à la sécheresse. De ce fait, le chapitre pousse la logique de cette troisième édition au-delà de l'architecture interne du rapport lui-même pour lui donner une portée intergouvernementale plus large en mettant en avant l'idée que la gestion responsable des terres pourrait aider les Parties à coordonner leurs actions au titre de nombreux engagements multilatéraux de manière plus efficace et plus rationnelle à l'échelle des paysages.

41. Le chapitre 7 consiste en une synthèse des conclusions du rapport, qui sont traduites en un appel à l'action plus explicite. Il y est répété que la gestion responsable des terres a vocation à servir de stratégie pour une gestion responsable des ressources en terres et en eau qui permette de concilier les besoins actuels et futurs, de donner la priorité à la sécurité humaine et de prendre en compte la diversité des parties prenantes en tant que titulaires de droits, détenteurs de savoirs et agents du changement. Enfin, les conditions propices à une gestion responsable des terres, au nombre desquelles figurent la participation inclusive, des politiques cohérentes, la sécurité des droits fonciers, l'intégration des connaissances, les systèmes de données et les mesures d'incitation financières et économiques qui favorisent les pratiques de gestion durable des terres, sont aussi énumérées dans ce septième chapitre.

42. Les progrès réalisés à ce jour dans l'élaboration de la troisième édition des Perspectives territoriales mondiales laissent penser que le rapport ira au-delà de la seule évaluation de la dégradation des terres, et que l'on peut y voir une volonté de l'ISP d'élaborer un cadre scientifiquement fondé, utile à l'élaboration des politiques et tourné vers l'action visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention et à aider les Parties ainsi que les autres parties prenantes à réagir aux pressions environnementales, sociales et économiques

croissantes. Les travaux effectués à ce jour constituent une base solide pour l'élaboration d'un produit de communication stratégique majeur.

43. Compte tenu du calendrier serré de cette période de transition de deux ans, l'ISP s'est concentrée en priorité sur les éléments du rapport susceptibles d'alimenter un dispositif scientifiquement fondé, utile à l'élaboration de politiques et tourné vers l'action qui puisse susciter la prise de mesures porteuses de transformations en réponse aux problèmes actuels liés aux terres en fournissant aux Parties et aux autres parties prenantes des orientations pratiques qui renforceront la mise en œuvre de la Convention. L'ISP estime que ce cadre, conjugué aux travaux approfondis qui éclairent le rapport, pourrait être une base précieuse lors de futures discussions sur la manière de continuer à promouvoir, au titre de la Convention, des interventions intégrées, inclusives et pragmatique sur le front de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse.

B. Rapport sur l'évaluation des interdépendances

44. Le rapport de l'IPBES sur l'évaluation des interdépendances présente une analyse des liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé, tout en intégrant les changements climatiques en cinquième position en raison de leur influence croissante sur l'ensemble des éléments précités. Il y est souligné que l'appauvrissement de la biodiversité, la disponibilité et la qualité de l'eau, l'insécurité alimentaire, les risques sanitaires et les changements climatiques sont des crises complexes et interdépendantes et que les décisions prises isolément peuvent conduire à des incohérences, à des arbitrages imprévus et des conséquences inattendues (voir le préambule de l'évaluation des interdépendances).

45. L'évaluation montre que les décisions sociétales, économiques et stratégiques qui privilégient les avantages à court terme et le rendement financier sans prendre en compte les incidences négatives sur la biodiversité, l'eau, l'alimentation, la santé et les changements climatiques conduisent à des résultats non durables et inégaux sur le plan du bien-être humain. Elle montre également que les stratégies d'action cloisonnées et les mesures privilégiant un seul élément de ces éléments limitent les retombées positives possibles pour tous les objectifs visés, ce qui a des effets particulièrement néfastes pour les pays en développement, notamment les petits États insulaires en développement, les peuples autochtones et les communautés locales (voir les messages clés A3 et B3 du résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation des interdépendances).

46. Ces conclusions présentent un intérêt direct dans le cadre de la Convention, car elles confirment qu'il est important d'aborder la question de la gestion des terres et de l'eau selon une approche intégrée plutôt que de prendre des mesures sectorielles isolées. Bien que les terres et la neutralité en matière de dégradation des terres n'y soient pas considérées comme un élément distinct des liens d'interdépendance, l'évaluation présente des arguments scientifiques importants à l'appui de méthodes plus cohérentes de gestion durable des terres et de l'eau ainsi que de la création de synergies entre les démarches en faveur de la neutralité en matière de dégradation des terres et celles qui concernent la biodiversité, au climat, l'alimentation, l'eau et la santé (voir les messages clés A3 et B3 du résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation des interdépendances).

47. L'évaluation mentionne aussi de nombreuses possibilités d'intervention hautement synergiques qui sont déjà à la portée des intervenants de divers secteurs aux fins de la gestion durable des éléments interdépendants. Il est expliqué que, lorsqu'elles sont exécutées aux bonnes échelles et dans des contextes appropriés, ces interventions sont susceptibles d'avoir une multiplicité de retombées positives sur les différents éléments, et que certaines d'entre elles, notamment la gestion intégrée des paysages, l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture, la restauration des écosystèmes et une alimentation saine et durable, génèrent des avantages particulièrement vastes sur l'ensemble du spectre des interdépendances (message clé C1).

48. L'évaluation souligne également que les différentes possibilités d'intervention peuvent se renforcer mutuellement ou se faire obstacle, ce qui peut donner lieu à des synergies ou à des arbitrages. On peut donc augmenter les chances qu'elles aient des

retombées positives sur tous les éléments interdépendants en les exécutant parallèlement ou successivement, en particulier lorsque certaines initiatives en rendent d'autres possibles ou amplifient leurs effets. Ce constat est particulièrement intéressant dans le contexte de la Convention, car il signifie que l'efficacité de la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse peut être augmentée si la gestion durable des terres, la restauration des écosystèmes, la gestion de l'eau et d'autres interventions connexes sont conçues et exécutées en tant qu'ensembles de mesures complémentaires plutôt qu'isolément (voir le message clé C2 du résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation des interdépendances).

49. L'évaluation montre par ailleurs que des mesures d'intervention conçues pour avoir des retombées positives dans plusieurs domaines interdépendants peuvent contribuer dans une large mesure à faire avancer l'action menée au niveau international au titre, notamment, des ODD, du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et de l'Accord de Paris, puisqu'elles favorisent un avenir juste et durable et renforcent la cohérence entre les différents cadres d'action. Ce point est particulièrement pertinent dans le cadre de la Convention, car il met en évidence l'intérêt qu'il y a à sélectionner des interventions propres à faire avancer la gestion durable des terres et de l'eau et la neutralité en matière de dégradation des terres tout en contribuant à la réalisation des objectifs en matière de biodiversité, de climat, d'alimentation, d'eau et de santé.

50. Enfin, l'évaluation conclut que les mécanismes de gouvernance existants sont souvent trop cloisonnés et ne permettent donc pas de remédier efficacement aux difficultés interdépendantes et imbriquées liées aux changements environnementaux et à l'augmentation des inégalités. Il y est souligné que la fragmentation de la gouvernance dans les domaines de la biodiversité, de l'eau, de l'alimentation, de la santé et des changements climatiques a contribué à des résultats négatifs dans ces différents domaines et qu'il est nécessaire de privilégier des approches de plus intégrées, inclusives, équitables, responsables, coordonnées et adaptatives. L'évaluation montre également qu'un plan d'action sur les interdépendances peut aider un large éventail d'acteurs à recenser des problèmes communs et des valeurs partagées et à collaborer à la recherche de solutions conformes aux cadres stratégiques internationaux. Dans l'ensemble, ces conclusions soulignent qu'il est important de viser, dans le cadre de la Convention, une planification intégrée, des approches faisant intervenir l'ensemble des pouvoirs publics et de la société et une coordination renforcée entre les secteurs et à tous les niveaux pour améliorer l'efficacité de la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse.

C. Rapport sur l'évaluation du changement transformateur

51. Le rapport de l'IPBES sur l'évaluation du changement transformateur revêt un intérêt particulier dans le cadre de la Convention, car il établit un lien entre la dégradation actuelle de l'environnement et des facteurs structurels et comportementaux profondément enracinés et définit des stratégies et des conditions favorables à mettre en place pour créer un changement délibéré porteur de transformations, démarches qui sont également très pertinentes pour ce qui est de la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (voir le message clé n° 1 du résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation du changement transformateur).

52. Il ressort de l'évaluation qu'il y a urgence à engager un changement porteur de transformations pour parvenir à un monde juste et durable, sans quoi l'on ne pourra pas affronter les crises mondiales interdépendantes liées à l'appauvrissement de la biodiversité, au déclin de la nature et à l'effondrement prévu de fonctions écosystémiques clés. Il y est souligné que le coût d'une action retardée est supérieur aux bienfaits d'une action immédiate et que l'appauvrissement de la biodiversité, la dégradation des écosystèmes et les autres formes de dégradation des terres sont des phénomènes imbriqués qui s'accroissent, avec des répercussions en cascade sur les systèmes alimentaires, les moyens de subsistance, les conflits, les migrations et la résilience face aux changements climatiques (voir le message clé n° 1 du résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation du changement transformateur).

53. L'évaluation montre en outre qu'un changement porteur de transformations doit nécessairement passer par une action coordonnée à l'échelle des systèmes et qu'une gouvernance fragmentée constitue un obstacle majeur au progrès. Des stratégies intégrées aux effets complémentaires et synergiques y sont décrites, notamment celles qui visent à faire évoluer les mentalités, les structures et les pratiques solidement ancrées et à transformer les secteurs qui ont le plus de responsabilités dans l'appauvrissement de la biodiversité, à savoir l'agriculture, l'élevage, la pêche, la foresterie, les infrastructures, l'extraction minière et les combustibles fossiles. Ces conclusions sont très pertinentes dans le cadre de la Convention, car elles soulignent l'importance qu'il y a à privilégier des approches paysagères intégrées, propres à aligner les systèmes de production, les écosystèmes et les moyens de subsistance, plutôt que de lutter contre la dégradation des terres en ne prenant que des mesures isolées (voir les messages clés n^{os} 7, 9 et 11 du résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation du changement transformateur).

54. L'évaluation souligne également que les changements porteurs de transformations ont plus de chances de se produire en présence d'une gouvernance inclusive, intégrée, responsable et coordonnée entre les différentes échelles et les différents secteurs. Il y est également souligné que l'on a besoin de stratégies faisant intervenir l'ensemble de la société et des pouvoirs publics pour faire participer tous les acteurs à la conception et à la mise en œuvre de ces changements, et que les gouvernements jouent un rôle de catalyseur puissant lorsqu'ils favorisent la cohérence des politiques, renforcent les cadres réglementaires, déploient des outils économiques et budgétaires, réforment les mécanismes d'incitation néfastes et encouragent la coopération internationale. Dans le contexte de la Convention, ces conclusions mettent en lumière l'importance qu'il y a à disposer de cadres de gouvernance coordonnés et à faire en sorte qu'un large éventail de parties prenantes se mobilisent pour progresser sur la voie de la gestion durable des terres, de la restauration des terres et de la neutralité en matière de dégradation des terres (voir les messages clés n^{os} 11, 14 et 15 du résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation du changement transformateur).

55. Un autre message important ressort de l'évaluation, à savoir que les systèmes économiques et les mécanismes d'incitation actuels continuent de favoriser l'appauvrissement de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes, notamment par l'intermédiaire des activités menées dans les secteurs liés à l'utilisation des terres. Les initiatives et les outils du secteur privé peuvent faciliter des changements porteurs de transformations, mais restent insuffisants sans une gouvernance publique plus solide, une plus grande responsabilisation et une meilleure adéquation entre les flux financiers et les mesures d'incitation, d'une part, et les objectifs en matière de durabilité, d'autre part. Ce constat présente un intérêt direct au titre de la Convention, puisqu'il montre qu'il faut accroître l'intégrité, la cohérence et la responsabilité des investissements liés à l'utilisation des terres et mieux aligner les financements publics et privés sur les objectifs relatifs à la gestion durable des terres et de l'eau (voir les messages clés n^{os} 9, 11, 15 et 17 du résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation du changement transformateur).

56. L'évaluation souligne que les coalitions, les partenariats et les processus inclusifs contribuent à rendre les transformations possibles. Il en ressort que la fragmentation des efforts et les déséquilibres de pouvoir limitent l'efficacité, tandis que la collaboration entre les pouvoirs publics, la société civile, les peuples autochtones et les communautés locales, le secteur privé et les autres parties prenantes peut améliorer la légitimité, l'équité, l'apprentissage et les résultats de la mise en œuvre. À cet égard, l'évaluation présente des arguments solides en faveur de stratégies visant à mener des actions coordonnées, participatives et fondées sur les connaissances pour lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse dans le cadre de la Convention (voir les messages clés n^{os} 14 et 15 du résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation du changement transformateur).

57. Dans l'ensemble, les conclusions de l'évaluation du changement transformateur indiquent qu'une lutte plus efficace contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse nécessitera non seulement de meilleures mesures techniques, mais aussi des changements plus profonds en ce qui concerne la gouvernance, les incitations économiques, la coordination institutionnelle et les valeurs et pratiques qui façonnent l'utilisation et la gestion des terres. En ce sens, l'évaluation apporte un éclairage complémentaire important à

l'évaluation des interdépendances. Si cette dernière met en évidence la nécessité de gérer les interdépendances, les synergies et les arbitrages entre les différents secteurs et objectifs, l'évaluation du changement transformateur permet de se faire une meilleure idée des changements structurels et systémiques plus profonds dont on a besoin pour que ces approches plus intégrées puissent être mises en œuvre efficacement et durablement (voir les messages clés n^{os} 1, 7, 11, 12, 14 et 15 du résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation du changement transformateur).

III. Conclusions

58. Les travaux menés par l'ISP au cours de l'exercice biennal de transition 2025-2026, notamment l'élaboration de la troisième édition des Perspectives territoriales mondiales, toujours en cours, et son analyse des rapports de l'IPBES sur l'évaluation des interdépendances et l'évaluation du changement transformateur, constituent un ensemble d'éléments factuels importants et synergiques à l'appui de la mise en œuvre de la Convention. Ensemble, ces axes de travail montrent qu'une lutte plus efficace contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse nécessitera non seulement des mesures techniques rigoureuses, mais aussi des approches plus intégrées, inclusives et tournées vers l'avenir en ce qui concerne l'évaluation, la gouvernance, le financement et la gestion des terres.

État de la crise foncière et nécessité d'agir d'urgence

59. Il ressort clairement des trois évaluations que, compte tenu de la gravité de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse ainsi que de la contribution fondamentale que peuvent apporter les terres aux démarches qu'entreprennent les Parties pour atteindre leurs objectifs environnementaux, économiques et sociaux, il faut d'urgence opérer des changements porteurs de transformations plutôt que d'apporter des améliorations progressives et limitées à court terme.

60. L'une des principales conclusions qui se dégagent de cet ensemble de travaux est que la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse sont étroitement liées à l'appauvrissement de la biodiversité, aux changements climatiques, au stress hydrique, à l'insécurité alimentaire et à des formes plus globales d'insécurité humaine. Les données examinées par l'ISP indiquent que ces pressions s'intensifient en se renforçant mutuellement et que leurs effets conjugués entament la résilience des systèmes socioécologiques, avec des conséquences particulièrement graves pour les populations déjà touchées par la pauvreté et la marginalisation ou ayant une capacité d'adaptation limitée.

61. Il a en outre été observé que les améliorations progressives apportées tant à l'aménagement du territoire qu'à la gestion des terres, bien que nécessaires, ne suffiraient probablement pas à elles seules si rien n'était fait contre les facteurs sous-jacents de la dégradation. Au contraire, les données disponibles tendent à montrer qu'il faut s'attaquer de manière systémique, plus réfléchie et mieux coordonnée aux facteurs structurels, institutionnels, économiques et comportementaux qui influencent l'utilisation des terres et de l'eau. Ce constat revêt une importance particulière compte tenu de l'augmentation des coûts et des risques liés à une action retardée.

Conception d'interventions intégrées

62. À cet égard, le dispositif concernant la gestion responsable des terres exposé dans la troisième édition des Perspectives territoriales mondiales propose un angle d'attaque qui peut se révéler utile au titre de la Convention en reliant les valeurs, les institutions et les pratiques dans un cadre unique tourné vers l'action. Cet outil repose sur l'idée que les progrès en matière de prévention, de réduction et d'inversion de la dégradation des terres dépendent de la manière dont les sociétés perçoivent et évaluent les terres, de la mesure dans laquelle les droits, les mécanismes de gouvernance, le financement et les

systèmes de connaissances favorisent une gestion responsable, et de l'adéquation des pratiques employées sur le terrain avec les réalités écologiques et sociales locales.

63. Il ressort également des travaux examinés par l'ISP qu'il importe d'adopter des approches intégrées qui tiennent compte des liens d'interdépendance entre les terres, l'eau, la biodiversité, l'alimentation, la santé et le climat. Bien que les terres ne soient pas considérées comme un élément à part entière des interdépendances dans l'évaluation de l'IPBES, celle-ci présente d'importants arguments scientifiques en faveur d'une approche de la gestion durable des terres et de l'eau et de la neutralité en matière de dégradation des terres qui serait exécutée en synergie avec d'autres démarches en faveur de l'environnement et du développement, plutôt qu'au moyen d'interventions sectorielles isolées.

64. Dans l'ensemble, il ressort de ces conclusions que l'on peut intensifier l'action au titre de la Convention en intégrant la gestion durable des terres dans une démarche plus globale visant à créer des paysages résilients, à réduire les arbitrages entre les secteurs et à harmoniser progressivement les objectifs environnementaux, sociaux et économiques, plutôt qu'en l'abordant comme une série d'objectifs technique à part entière.

Gouvernance, possibilités d'intervention intégrées et conditions favorables

65. Une conclusion importante qui se dégage des trois évaluations est que, souvent, les mécanismes actuels de gouvernance foncière ne sont pas suffisamment intégrés ni adaptables pour que les Parties puissent affronter les défis interdépendants, intersectoriels et multidimensionnels auxquels elles sont confrontées. Il serait bon d'y remédier pour amplifier considérablement les effets de l'éventail des mesures d'intervention existantes, qui sont susceptibles de générer une multiplicité d'avantages dans les systèmes que constituent les terres, les eaux, la biodiversité, l'alimentation, la santé et le climat lorsqu'elles sont exécutées aux bonnes échelles et dans des contextes appropriés. Les données montrent en particulier que la gestion intégrée des paysages, la restauration des écosystèmes, l'utilisation rationnelle de l'eau dans l'agriculture, une alimentation saine et durable et d'autres mesures aux effets complémentaires sont susceptibles de contribuer simultanément à la gestion durable des terres et de l'eau, à la résilience face à la sécheresse, à la préservation de la biodiversité et à la sécurité alimentaire.

66. Par ailleurs, les conclusions indiquent que l'efficacité de ces mesures dépend non seulement des options retenues, mais aussi de la manière dont elles sont assorties, mises en œuvre et régies. Des mesures complémentaires exécutées en bloc ou successivement peuvent amplifier les synergies et réduire les arbitrages, tandis que des interventions fragmentées ou mal coordonnées risquent de ne pas aboutir à des retombées positives plus globales et pourraient, dans certains cas, aggraver les pressions qui s'exercent sur les terres, l'eau et les écosystèmes.

67. Dans l'ensemble des données examinées, le manque de cohésion au niveau des institutions, une prise de décisions cloisonnée et une coordination insuffisante apparaissent comme des obstacles récurrents, tandis que des stratégies de gouvernance plus intégrées, inclusives, équitables, responsables et adaptatives sont indispensables pour une action cohérente contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse en matière.

68. Les travaux de l'ISP montrent également qu'une participation inclusive, la sécurité des droits sur les terres et les ressources, la cohérence des politiques et la reconnaissance de la diversité des systèmes de connaissances ne sont pas des préoccupations secondaires, mais des conditions essentielles à une mise en œuvre efficace. Une plus grande attention portée aux rôles joués par les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes, les jeunes, les utilisateurs des terres et d'autres parties prenantes, ainsi qu'une meilleure intégration des connaissances scientifiques, autochtones, locales et expérientielles, est susceptible de renforcer la légitimité, la pertinence et la durabilité des mesures prises au titre de la Convention.

Financement, mesures incitatives, connaissances et données

69. Il a également été observé que le financement, les mesures d'incitation, les données et les infrastructures de connaissances sont des éléments centraux à prendre en compte pour pouvoir déterminer si des stratégies d'utilisation des terres plus intégrées et plus durables peuvent être exécutées à grande échelle. D'après les données examinées, il est important de faire concorder les financements publics et privés avec les objectifs de gestion durable des terres et de l'eau, de réformer les mécanismes d'incitation néfastes pour l'environnement, de renforcer la responsabilité en matière d'investissements liés à l'utilisation des terres et de renforcer les systèmes de données participatifs et exploitables propres à orienter la prise de décisions, le suivi et l'apprentissage.

70. À cet égard, les conclusions donnent à penser que la gestion et la restauration des terres ont plus de chances d'être durables si elles ont pour socle des institutions et des systèmes d'information qui mettent en lumière la dégradation et signalent les points de bascule, prennent acte du rôle joué par les gestionnaires des terres et relient le financement et les investissements à des résultats sociaux, économiques et écologiques mesurables.

Cohérence, transformation et partenariats

71. Il a également été observé que les mesures prises au titre de la Convention pouvaient être renforcées par une plus grande cohérence entre les secteurs et entre les conventions. Il ressort aussi bien du cadre pour la gestion responsable des terres élaboré dans la troisième édition des Perspectives territoriales mondiales que des enseignements tirés des évaluations des interdépendances et du changement transformateur qu'un alignement plus cohérent entre les politiques relatives aux terres, au climat, à la biodiversité, à l'eau, à l'alimentation et au développement peut renforcer l'efficacité, réduire les doublons et générer d'autres retombées positives dans le cadre de plusieurs accords internationaux, y compris ceux relatifs à la neutralité en matière de dégradation des terres.

72. Une autre conclusion importante ressort de ces trois évaluations, à savoir que l'efficacité des mesures de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse dépendra non seulement de l'amélioration des techniques ou de la conception des projets, mais aussi de changements plus globaux au niveau des valeurs, des incitations et des modes de prise de décisions qui sont actuellement à l'origine d'une utilisation non durable des terres. Les données disponibles montrent que, pour réaliser des progrès plus durables au titre de la Convention, il faudra pouvoir articuler la gestion durable et la restauration des terres et les mesures visant à renforcer la résilience des communautés et des écosystèmes avec des changements plus globaux sur les plans de la gouvernance, des systèmes économiques, de l'inclusion sociale et de la planification à long terme. Les gouvernements sont de puissants catalyseurs de changements porteurs de transformations lorsqu'ils favorisent la cohérence des politiques, adoptent et appliquent des réglementations plus strictes au profit de la nature et de ses contributions à l'humanité dans le cadre de leurs politiques et de leurs plans (réglementations, taxes, redevances et permis négociables, par exemple) dans divers secteurs, déploient des outils économiques (y compris financiers) et budgétaires novateurs, suppriment, éliminent progressivement ou réforment les subventions nuisibles à l'environnement, et encouragent la coopération internationale.

73. Il ressort également des travaux de l'ISP que les coalitions, les partenariats et les approches faisant intervenir l'ensemble des pouvoirs publics et de la société peuvent contribuer dans une large mesure à favoriser ces changements. La collaboration entre les ministères, les différents niveaux de gouvernement, la société civile, les peuples autochtones et les communautés locales, le secteur privé, les institutions scientifiques et les partenaires de développement peut être utile pour forger une vision commune, mobiliser les capacités et les ressources, réduire la fragmentation et améliorer les résultats de la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse.

74. Dans l'ensemble, toutes ces conclusions vont dans le même sens : la mise en œuvre de la Convention sera vraisemblablement plus efficace si les Parties adoptent des approches plus intégrées, inclusives, synergiques et cohérentes associant la gestion durable des terres à la résilience, aux droits, à la participation, au financement, aux connaissances, à la cohérence des politiques et à la coordination intersectorielle. Globalement, les données examinées donnent à penser que, pour lutter efficacement contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, il faudra intervenir non seulement au niveau des terres elles-mêmes, mais aussi et plus globalement au niveau des systèmes, des mécanismes d'incitation et des institutions qui façonnent la manière dont les terres sont utilisées et évaluées. Enfin, des synergies rationnelles doivent être créées entre les Conventions de Rio.

75. Les Parties souhaiteront peut-être prendre en considération les présentes conclusions lorsqu'elles engageront des consultations sur un projet de décision soumis à l'examen de la COP, se fondant sur le projet de texte établi pour les négociations figurant dans le document [ICCD/COP\(17\)/CST/8](#), qui, comme suite aux décisions 22/COP.16 et 36/COP.16, contient tous les projets de décision dont seront saisies les Parties à la dix-septième session du Comité de la science et de la technologie.

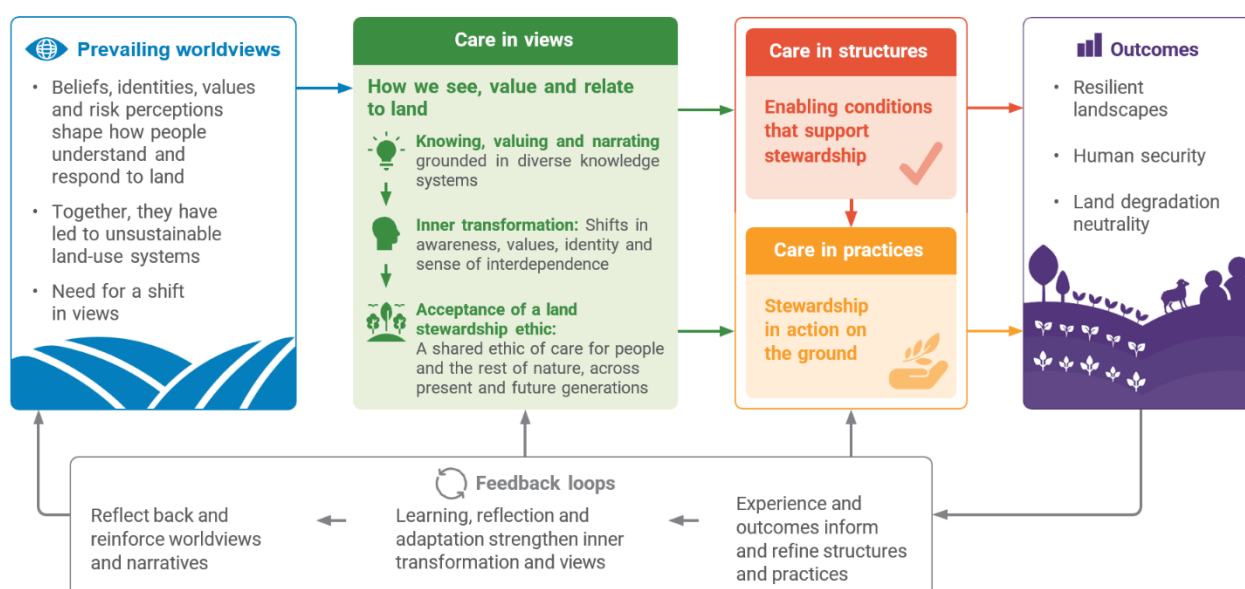
Annexe I

Schéma général du cadre pour la gestion responsable des terres

[Anglais seulement]

Figure

The land stewardship framework, shown in the context of prevailing worldviews which shape how people know, value and narrate their relationships with the land. The land stewardship framework emphasizes “care” across three interdependent dimensions : care in views, care in structures and care in practices. At its core, care in views integrates diverse worldviews, identities, narratives and knowledge systems through three mutually reinforcing elements : knowing, valuing and narrating in relationship, linked by relational values. These processes foster inner transformation and the acceptance of a land stewardship ethic, which is expressed through care in structures (the institutions that create enabling conditions) and care in practices (implementation through on-ground action). Continuous feedback loops of reflection, learning and adaptation strengthen these domains over time. Together, these domains support resilient landscapes, human security and land degradation neutrality, while sustaining thriving agricultural and rangeland systems across generations.



Annexe II

Informations générales sur l'élaboration et l'approbation du rapport par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

[Anglais seulement]

1. The Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES) prepares policy-relevant but not policy-prescriptive assessments of biodiversity and ecosystem services, including thematic reports, regional assessments and methodological studies, in accordance with its functions and procedures adopted by the Plenary. These assessments aim to synthesize the best available scientific, technical and Indigenous and local knowledge to inform decision-makers on the status, trends and drivers of biodiversity and ecosystem change and on options for policy and practice.
2. At its seventh session (IPBES-7, 29 April to 4 May 2019, Paris, France), the IPBES Plenary adopted a new work programme for the period 2019–2030, following up on the first IPBES work programme for 2014–2018. The 2019–2030 work programme included, inter alia, a thematic assessment of the underlying causes of biodiversity loss, determinants of transformative change and options for achieving the 2050 vision for biodiversity (Transformative Change Assessment), and a thematic assessment of the interlinkages among biodiversity, water, food and health (Nexus Assessment).
3. The Transformative Change Assessment was initiated pursuant to this work programme. At IPBES-8 (14 to 24 June 2021, held online), the Plenary approved the undertaking of the Assessment, as outlined in the scoping report contained in annex II to decision IPBES-8/1. The scoping report defined the objectives, scope, structure and key questions for the assessment and provided the basis for subsequent author selection and chapter development under IPBES procedures.
4. The Nexus Assessment was similarly initiated under the 2019–2030 work programme. The Plenary at IPBES-8 decided to undertake a thematic assessment of the interlinkages among biodiversity, water, food and health, drawing on a dedicated scoping process conducted in accordance with the IPBES procedures for the preparation of deliverables and approved by the Plenary. The approved scoping report set out the Assessment's focus on interlinkages and synergies across key environmental and societal dimensions, including relevance to food security, water security and human health, and guided the subsequent preparation of the report.
5. The preparation of both Assessments followed the IPBES procedures for the preparation of assessment reports and other deliverables, as set out in the "Procedures for the preparation of IPBES deliverables" and related decisions of the Plenary. In accordance with those procedures, governments and organizations nominated experts to serve as authors and review editors ; the Multidisciplinary Expert Panel and Bureau selected authors, co-chairs and review editors ; and technical support units assisted in coordinating drafting and review, ensuring consistency with the approved scoping report documents.
6. Draft chapters and the draft Summary for Policymakers (SPM) for each assessment were subjected to multiple review rounds in line with IPBES procedures. An initial external expert review was followed by a combined expert and government review, with comments collated and addressed by authors and review editors. This iterative process ensured that the assessments reflected a broad range of scientific, technical and Indigenous and local knowledge and that the SPMs accurately captured key findings grounded in the underlying chapters.
7. The Nexus Assessment SPM and chapters were considered by the IPBES Plenary at its eleventh session (IPBES-11, Windhoek, Namibia, 10 to 16 December 2024). At that session, the Plenary approved the SPM and accepted the chapters of the Thematic Assessment Report on the Interlinkages among Biodiversity, Water, Food and Health, in line with

standard IPBES practice, under which SPMs are approved line by line, and underlying reports are accepted as scientific-technical assessments.

8. The Transformative Change Assessment was considered by the Plenary on the same basis. At IPBES-11, the Plenary examined the draft SPM and underlying chapters of the Thematic Assessment Report on the Underlying Causes of Biodiversity Loss and the Determinants of Transformative Change and Options for Achieving the 2050 Vision for Biodiversity. In accordance with IPBES procedures, the SPM was approved and the chapters were accepted, thereby completing the formal assessment process under the 2019–2030 work programme.

9. Confidence in key findings of IPBES assessments is expressed using calibrated language adapted from the Intergovernmental Panel on Climate Change, combining qualitative evaluations of evidence and agreement. The SPM of the Nexus and Transformative Change Assessments indicates confidence levels in italics (e.g., “high confidence”), with each key finding traceable to specific sections of the underlying chapters and their synthesis of multiple lines of evidence. This calibration ensures that the findings drawn upon by the Science-Policy Interface for the purposes of the present document are grounded in rigorously evaluated scientific and technical evidence, and in the procedures established by the IPBES Plenary.

Annexe III

Méthodes employées par l'Interface science-politique pour analyser les messages clefs

[Anglais seulement]

1. As per decision 21/COP.16, the Science-Policy Interface (SPI) conducted a review and analysis of two assessment reports of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES), namely the Thematic Assessment Report on the Interlinkages among Biodiversity, Water, Food and Health (Nexus Assessment) and the Thematic Assessment Report on the Underlying Causes of Biodiversity Loss and the Determinants of Transformative Change and Options for Achieving the 2050 Vision for Biodiversity (Transformative Change Assessment), in order to identify key messages and policy-relevant implications for the implementation of the United Nations Convention to Combat Desertification (UNCCD).
2. The SPI had already contributed to the scientific review of both assessments in the preparation stage, through processes organized by IPBES. The analysis summarized in the present document therefore builds on both that earlier engagement and on the finalized assessment outputs approved and accepted by the IPBES Plenary.
3. The SPI analysis was based on inputs by individual SPI members, supported by the secretariat, and developed through document review, working-level exchanges and iterative drafting. In line with the approach used by the SPI in analysing relevant reports produced by other intergovernmental scientific bodies, the purpose of the analysis was to identify the messages from the two IPBES Assessments most relevant to the mandate, objectives and implementation needs of the UNCCD.
4. The SPI analysis focused primarily on the key messages contained in the approved Summaries for Policymakers of the two assessments. The SPI also consulted the underlying chapters and associated explanatory text in order to ensure that the synthesis undertaken would remain scientifically grounded and provide the necessary detail for the formulation of conclusions and policy-oriented recommendations relevant to the Convention.
5. In reviewing the Nexus Assessment, the SPI focused on findings related to interlinkages among biodiversity, water, food, health and climate change, including the implications of siloed governance, fragmented decision-making and the need for response options that generate synergies across multiple policy goals. In reviewing the Transformative Change Assessment, the SPI focused on findings related to the urgency of systemic change, the need to address underlying drivers of biodiversity loss and ecosystem degradation, and the importance of integrated strategies, governance, policy coherence, enabling institutions and economic incentives.
6. The SPI worked to ensure that the conclusions and any associated recommendations presented in this document are clearly anchored in the key messages of the two IPBES Assessments. To maintain a clear line of sight, the elements of the key messages drawn upon to formulate the synthesis are referenced in the text of the document, and, where necessary, the underlying chapters were used to clarify concepts, contextualize findings and identify their relevance to the UNCCD.
7. Draft conclusions and recommendations derived from the two Assessments were refined with support from the secretariat in order to express them in a form suitable for consideration by policymakers during the Committee on Science and Technology and the Conference of the Parties. A final review of the synthesis, conclusions and recommendations was undertaken within the SPI to ensure consistency with the approved language of the IPBES Summaries for Policymakers, coherence across the document and relevance to the needs of Parties.